



**SAINT HILAIRE DU MAINE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30.01.2025**

Date de convocation : 23 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Absents : 1 Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame COTTEREAU-RAGARU Sandrine, la Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M BOUILLET Florian, M CHAUVIN Jérémie, Mme COTTEREAU-RAGARU Sandrine, Mme DURAND Isabelle, M LELIEVRE Stéphane, M MÉNARD Damien, Mme MOTIN Manon, M MOTTIER Denis, Mme PAPOUIN Sophie, MME SAMSON Laurence, M SINOPPE Nicolas,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M LOISEAU Jonathan, M TRIHAN Samuel et MME POMMELET Sandrine

VOTE PAR PROCURATION : M TRIHAN Samuel donne procuration à Mme DURAND Isabelle

M Jonathan LOISEAU donne procuration à M CHAUVIN Jérémie

Monsieur CHAUVIN Jérémie est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le PV du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 est approuvé 12 voix pour et 1 abstention

N° DE DELIBERATION	OBJET	VOTE
2025-01	Accord de principe sur l'accueil multisites entre les communes de Saint Hilaire du Maine et Chailland	UNANIMITÉ
2025-02	Convention d'entretien avec la Communauté de communes de l'Ernée pour les sites eau et assainissement	UNANIMITÉ
2025-03	Régularisation de l'ensemble immobilier 13-15 rue du Maine	UNANIMITÉ
<u>Questions diverses :</u>		
	Fin de notre exploitation photovoltaïque sur la salle des Fêtes	DISCUSSION
	Retour sur la rencontre avec Clément BRETON	DISCUSSION
	Changement de statut du TEM (Territoire Energie Mayenne)	DISCUSSION
	Présentation de l'école et de l'accueil périscolaire aux nouveaux arrivants par la commission jeunesse	DISCUSSION
	Point sur l'entretien concernant l'évolution de la carte scolaire	DISCUSSION
	Date des prochaines réunions	DISCUSSION

Délibération n° DCM 2025-01

Vote du conseil municipal : 12 votes POUR et 1 ABSENTE

Accord de principe sur l'accueil multisites entre les communes de Saint Hilaire du Maine et Chailland

Pour donner suite à notre besoin de Direction pour le périscolaire et la fin de dérogation de SDJES en septembre 2025 nous nous sommes rapprochés de la commune de Chailland afin de créer un accueil multisite permettant :

Une gestion de l'accueil périscolaire avec un Directeur multisites,

Un transfert des tâches administratives qui sont du rôle Directeur du multisites (déclarations TAM, CAF, RH),

Afin de pouvoir travailler en collaboration une convention sera à mettre en place sur laquelle devra préalablement être étudié les points suivants :

Une harmonisation des tarifs et des tranches de QF (un panel plus important que ceux que nous avions au préalable sera mis en place afin d'être le plus en adéquation possible avec les revenus des familles et avec l'intercommunalité)

Un budget unique

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

Décide de donner son accord de principe

Autorise Madame la Maire et ses adjoints à signer relatifs à ce dossier

Délibération n° DCM 2025-02

Vote du conseil municipal : UNANIMITÉ

Convention d'entretien avec la Communauté de communes de l'Ernée pour les sites eau et assainissement

Dans le cadre du transfert de compétence « Eau et Assainissement » à la Communauté de commune de l'Ernée à compter du 01 janvier 2018, certaines interventions ont été mutualisées avec nos services techniques de la commune pour la surveillance, l'entretien hebdomadaire et l'entretien des abords des sites suivants :

Réservoir d'eau potable des Bordeaux,
Captage d'eau potable de la Chevallerie,
Station de traitement d'eau potable derrière la salle des fêtes,
Station d'épuration du bourg et son poste de relevage,
Lagune de la Templerie.

Les différentes missions seront :

L'entretien des espaces verts et des abords, dont le suivi de l'éco-pâturage,
Le signalé en cas de dégradation ponctuelle,
Le nettoyage hebdomadaire des postes de relevage,
La sortie hebdomadaire des poubelles,
Le relevé hebdomadaire des index des compteurs assainissement,
Manipulation des vannes pour les changements de bassins.

Le coût horaire était de 22,50 € jusqu'en 2022 puis de 23.40 € à partir de l'année 2023. (Sur la base du cout des agents de déchèterie de la CCE)

Les agents sont tenus de noter les heures effectivement réalisées qui ont été estimées à hauteur de 180 heures maximum par an et par site.

Rappelons que la commune a mis en place l'éco pâturage sur les sites où cette méthode d'entretien très économique est possible.

Cependant depuis la fin de l'année 2023, plus aucune convention ne nous lie et il convient donc de la renouveler. Pour l'année 2023, 2024 et 2025 la CCE nous propose, comme ça avait déjà été fait précédemment, de renouveler la convention par simple courrier selon les mêmes modalités qu'habituellement (en tenant compte cependant de l'augmentation du coût horaire des agents à 23.40€/h).

Pour l'année 2026 il est proposé de réfléchir à une nouvelle convention qui se rapprocherait davantage du coût réel moyen de nos agents car celui des déchetteries de la CCE ne reflète pas celui de notre commune.

Il conviendrait également de revoir certaines modalités (y intégrer par exemple le nouveau lotissement de la petite chapelle)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ➡ **Décide** de donner son accord de principe
 - ➡ **Autorise Madame la Maire et ses adjoints à signer** relatifs à ce dossier
-

Délibération n° DCM 2025-03

Vote du conseil municipal : UNANIMITÉ

Régularisation de l'ensemble immobilier 13-15 rue du Maine

Lors de sa séance du 23 février 2023 le Conseil Municipal vendait à Monsieur GENOUEL Yoann le 13 rue du Maine pour la somme de 42 000 € net vendeur (parcelle cadastrée section H N°929). Cette délibération ne précisait pas manière explicite les parcelles vendues bien que la commune se soit mis d'accord au préalable avec le vendeur pour la vente de l'ensemble immobilier cadastrée section H N° 929, H 47 et H 785 pour le prix indiqué ci-dessus.

L'acte de vente a donc été rédigé uniquement pour le 13 rue du Maine avec pour unique parcelle la section H N°929 et pas les parcelles cadastrées sections H N°47 et 785

Aussi il convient aujourd'hui de régulariser l'acte qui sera rédigé et publié par Maitre BLANCHET afin d'y intégrer les parcelles n'ayant pas fait l'objet de la cession initiale.

Les frais afférant à ce dossier seront intégralement à la charge de Monsieur GENOUEL Yoann.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ➡ **Décide** de régulariser l'acte de vente auprès de Maitre BLANCHET Bastien pour y intégrer les parcelles manquantes cadastrées section H N°47 et 785.
 - ➡ **Autorise Madame la Maire et ses adjoints à signer** relatifs à ce dossier.
-

Questions diverses :

Fin de notre exploitation photovoltaïque sur la salle des Fêtes

Pour donner suite à notre rendez-vous avec M ROUSSILLON, Conseiller de secteur EDF en date du 12 décembre dernier, nous avons eu la confirmation que les panneaux photovoltaïques de la salle des Fêtes ne donnaient plus aucune injection sur le réseau public et les quantités produites étaient toutes autoconsommés sur site. Nous avons donc pris la décision de mettre fin à l'exploitation de notre installation. (fin de contrat au 27/02/2025)

Puissante souscrite à la Salle des Fêtes = 36 kVa (Consommation)

Puissance consommée en photovoltaïque = 2,25 kVa (Production)

En termes de quantités sur les 12 derniers mois, nous avons ceci :

Il s'agit des consommations en kVa/mois en kVa que l'on peut lire ainsi :
entre le 4 octobre et le 4 novembre, il a été consommé
 $86+40+399+908=1433 \text{ kWh}$

Consommation

Production

PERIODE	HPH	HCH	HCB	HPB	DATE DE RELEVÉ	BASE
Du 04/10 au 04/11	86	40	399	908	04/11/2024	3997
Du 04/09 au 04/10	0	0	383	1013	04/10/2024	3987
Du 04/08 au 04/09	0	0	135	310	04/09/2024	3963
Du 04/07 au 04/08	0	0	134	309	04/08/2024	3833

Changement de statut du TEM

Au regard de l'évolution de ses activités ainsi que des apports législatifs et réglementaires TEM à procéder à la révision de ses statuts. Le 10 décembre dernier le comité syndical a adopté la délibération 2024-79 transmis au contrôle de légalité le 11 décembre dernier avec ses statuts et annexes.

Le 23 décembre dernier nous avons reçu cette délibération et ses annexes avec les changements qui portent sur les points suivants :

- Doublons supprimés et formules susceptibles de générer une forme de confusion ou rigidité préjudiciable à la mise en œuvre
- Conditions de transfert et de reprises des compétences, obligatoires et optionnelles sont corrigées (coquilles mineures de références légales)
- Ajout d'un paragraphe régissant les règles applicables en cas de création d'une commune nouvelle.

Retour sur la rencontre avec Clément BRETON

Définition du besoin, pelouse, parterre fleuri, bacs, cheminement.

Estimatif à venir, pour plantation 1^{ère} quinzaine de mars

Les agents ont participé à cette rencontre, pour prendre en compte les modalités d'entretien.

Présentation de l'école et de l'accueil périscolaire aux nouveaux arrivants par la Commission Jeunesse

Flyer vu, processus de visite à définir par la commission

Point sur l'entretien concernant l'évolution de la carte scolaire

Démographie en baisse, (dans les pays de la Loire), il faut repenser le modèle pédagogique

Prochaines réunions :

⌚ 03 Février :

Réunion de travail pour la révision du contrat de la location de la salle des fêtes

Créer un répertoire pour des interventions d'urgence

⌚ 11 Février :

Réunion CCAS + point commission Vie Locale

⌚ 18 Février :

Réunion multisite Chailland

⌚ 22 Février :

AG de l'AMFR 53 à Changé à 11H00

⌚ 27 Février :

Conseil Municipal à 20H30

⌚ 03 mars :

Commission
Finances à 20H30

⌚ 10mars :

Commission Environnement à 10H

⌚ 25 février :

Commission voirie
20H15

Fin de la réunion à 22h45

Fait et délibéré à Saint Hilaire du Maine,

Le 31 janvier 2025

Le Secrétaire de séance,

CHAUVIN Jérémie



Sandrine COTTEREAU-RAGARU

